

## Organisation de la fin de l'année scolaire 1C-2C-2S & 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés

Madame, Monsieur, Chers parents, Chers Responsables,

A l'approche de la fin de l'année scolaire, nous vous communiquons les informations essentielles pour que chaque élève puisse se préparer le mieux possible aux révisions et aux examens.

### Bulletin formatif n°4

Le dernier bulletin formatif sera remis à votre enfant entre **le vendredi 27/5 et le mardi 31/5**. Après signature des parents, il doit être remis au titulaire au plus tard le lundi 6 juin.

Pour rappel : tous les bulletins de votre enfant sont disponibles sur <https://online.myro.be/isv> (Il vous suffit de cliquer sur «sign in» et de vous connecter via les identifiants «Teams» de votre enfant).

### Mise en ordre des cahiers et des journaux de classes

**Conformément à l'engagement pris par les parents et l'élève à l'inscription**, les cahiers, le journal de classe, les interrogations et contrôles doivent être en ordre, classés et conservés à domicile jusqu'à la fin du secondaire. Ils sont sous la seule responsabilité des parents et des élèves (voir Règlement d'Ordre Intérieur – Documents à conserver par l'élève pour l'homologation).

### Examens

#### Pour le premier degré

- Pour les classes de **1C** les examens débiteront le **mercredi 15 juin** et se termineront le **mardi 21 juin**.
- Pour les classes de **2C, 2S**, les examens écrits débiteront le **mercredi 15 juin** et se termineront le **mardi 21 juin**. Nous attirons votre attention sur le fait que les élèves de 2S présentent un examen oral le mardi 14 juin.

Les élèves de 2C-2S passeront le CE1D en français, en mathématiques, en sciences et en néerlandais et une 5<sup>ème</sup> épreuve commune au réseau de l'enseignement catholique en EDM.

Les épreuves de 1C et celles du CE1D (2C-2S) se dérouleront selon l'horaire spécifique qui sera distribué par les professeurs.

Note : un courrier à part est adressé aux responsables des élèves bénéficiant d'aménagements raisonnables.

Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école avant l'heure prévue pour la fin de l'examen. Un examen écrit de 2h s'achève à 10h10 et un examen écrit de 3h s'achève à 11h.

### Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés

Pour les élèves du **deuxième et troisième degrés**, les examens débiteront le **mardi 14 juin** et se termineront le **mardi 21 juin**.

Les épreuves certificatives écrites pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés se dérouleront en général de la manière suivante:

Horaire (sauf aménagements raisonnables) :

- **8 h 30 Examen 1 (2h)**
  - Aucun élève n'est autorisé à sortir avant 10h10.
- **10 h 10 : Récréation**
- **10 h 30 Examen 2 (3h)**
  - L'élève peut quitter l'école au plus tôt à 12h10 une fois sa copie rendue.
- **13h fin de l'examen 2**

L'horaire des épreuves orales sera noté dans le journal de classe de l'élève.

Note : un courrier à part est adressé aux responsables des élèves bénéficiant d'aménagements raisonnables.

### En cas d'absence lors d'une épreuve

Un élève malade le jour d'une épreuve certificative doit présenter un certificat médical, dès son retour à l'école ou, en cas d'absence prolongée, au plus tard le lendemain du dernier jour de la session afin de permettre la délibération en conseil de classe.

Si cette consigne n'est pas respectée, l'élève obtient zéro pour l'examen concerné. Nous vous invitons à prévenir l'école de l'absence de votre enfant le plus rapidement possible et à relire attentivement la partie concernant les épreuves certificatives du « Règlement des études » qui se trouve sur le site internet de l'école (<http://www.isv.be/>).

Les épreuves non présentées en juin, couvertes par un certificat médical peuvent être reportées en septembre. Ces épreuves auront lieu le lundi 29 août et le mardi 30 août.

### Tricherie

Afin de prévenir la tricherie, l'élève se présentera à son banc sans veste et sans cartable ou sac. Il est autorisé à garder uniquement une farde plastique transparente contenant crayon, stylo, bic, gomme, compas, latte, etc. (les plumiers et autres contenants ne sont pas admis sauf s'ils sont transparents).

L'élève ne pourra avoir que le matériel distribué (feuilles de brouillon de l'Institut et feuilles à en-tête de l'Institut). Il ne sera autorisé à consulter des documents (plan comptable, textes, livres, etc.) ou du matériel spécifique (calculatrice, compas, etc.) que si le professeur l'a stipulé clairement sur l'enveloppe des examens.

Il est interdit d'échanger, de prêter, de donner son matériel à un autre élève (même si son examen est terminé).

Les GSM et les montres de tout type devront être rangées dans le cartable.

En cas de fraude constatée par le professeur surveillant, l'élève sera sanctionné par un zéro pour l'épreuve qu'il passait et sera invité à quitter l'école.

### Comportement général

- Nous insistons pour que les élèves portent une tenue conforme au règlement de l'Institut et qu'ils soignent tout particulièrement leur présentation pour les épreuves orales.
- L'élève doit être en possession de son journal de classe durant toute la session. Un élève qui n'aurait pas son journal de classe ou qui ne serait pas en tenue conforme pourrait être renvoyé chez lui.
- L'accès aux locaux d'épreuves n'est autorisé que 5 minutes avant le début officiel de l'épreuve.
- Il est interdit de manger ou de boire autre chose que de l'eau et de se rendre aux toilettes durant les épreuves.
- Les élèves qui quittent le local d'épreuve ne peuvent traîner ni dans les couloirs, ni dans la cour de récréation, ni aux abords de l'école : ils sont priés de retourner directement chez eux à moins qu'ils aient un autre examen.
- Lors des examens oraux, un seul élève est en droit d'attendre dans le couloir. La présence des élèves à l'école se fera dans le respect des horaires de passage. Un élève doit être présent 20 minutes avant le début de son examen oral.

## Remise des bulletins et rencontres parents-professeurs

### Le vendredi 24 juin

Les élèves majeurs et les responsables des élèves des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés seront avertis par téléphone à partir de 16h en cas d'AOB ou d'AOC.

### Le lundi 27 juin

Les bulletins sont remis uniquement aux parents ou aux élèves majeurs le **lundi 27 de 13h à 19h**. À cet égard nous vous rappelons de remplir le talon permettant la prise de rendez-vous et de le remettre au titulaire au plus tard pour le lundi 6 juin. Aucun bulletin ne sera remis en dehors de cette période.

Lors de cette rencontre nous vous demanderons de confirmer le **choix de l'option et de la réinscription** pour la rentrée prochaine. Sans ce document aucune place ne pourra être garantie à votre enfant.

En cas d'ajournement, nous vous préciserons les modalités de passation pour la session de septembre. Nous vous informons qu'il appartient aux responsables de l'élève s'il est mineur et à l'élève s'il est majeur de s'informer des modalités de la session s'ils ne sont pas venus chercher le bulletin lors de la réunion de parents du 27 juin.

### Le mardi 28 juin

Vous aurez l'occasion de rencontrer les professeurs des différentes branches et de consulter les copies **de 9h à 12h30** si vous le souhaitez. Les copies seront payantes à raison de 0.20 euros la face, nous vous demandons dès lors de prévoir des pièces de monnaie.

## Frais scolaires

Un rendez-vous sera fixé par l'économat aux responsables qui ne seraient pas en ordre de paiement des frais scolaires. Ce rendez-vous sera fixé au 27 juin, en même temps que la réunion des parents. Vous pouvez également prendre contact avec l'économat afin de régulariser votre situation (M. Hendrix 02/345.46.26 poste 4).

## Rachat des livres

Le rachat des livres se fera sur Uccle comme sur Forest le lundi 27 juin de 13h à 19h ou le mardi 28 juin de 9h à 12h30.

## Proclamation des résultats des élèves de 6<sup>èmes</sup>

La proclamation officielle des résultats des classes terminales aura lieu le **mardi 28 juin de 18h00 à 19h30** sur le site de Forest.

Dépôt des recours internes contre la décision des conseils de classe

En juin

Conformément au décret du 24 juillet 1997, les contestations éventuelles motivées des décisions de conseils de classe pourront être déposées par écrit par les responsables de l'élève mineur ou par l'élève majeur auprès de Mme Delmelle, directrice, à **Uccle** (place Vander Elst, 25) le mardi 28 juin de 13h30 à 17h30 ou le mercredi 29 juin de 9h à 18h.

Le dépôt se fait sur rendez-vous via le secrétariat (02/345.46.26 poste 1).

La décision prise à la suite des recours sera communiquée aux parents ou à l'élève majeur par lettre recommandée ou par mail.

Nous attirons votre attention sur le fait que le recours ne sera recevable que si les responsables légaux ou l'élève majeur sont venus chercher le bulletin à l'horaire indiqué. Avant tout dépôt de recours, la consultation des copies est obligatoire.

En septembre

En cas d'ajournement, la procédure de recours est semblable :

- Les résultats seront communiqués le 2 septembre par téléphone ;
- La procédure de conciliation interne aura lieu jusqu'au 6 septembre inclus;
- Les recours externes pourront être introduits jusqu'au cinquième jour ouvrable scolaire qui suit la notification de la décision ;

Convaincus que vous mettrez tout en œuvre pour que ce dernier trimestre se termine de façon positive pour vos enfants, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Christine Delmelle  
Directrice



Thibaut Desterke  
Directeur adjoint



Sarah Roger  
CPE



**Objet** : Réunion des parents du 27 juin

Chers Parents, chers Responsables,

Nous avons le plaisir de vous informer que la circulaire de fin d'année contenant les informations essentielles liées à l'organisation est d'ores et déjà disponible sur notre site internet : [www.isv.be](http://www.isv.be).

Il est important d'en prendre connaissance. Vous trouverez ci-dessous le talon à compléter afin de fixer le rendez-vous avec le titulaire de votre enfant pour la réunion prévue le 27 juin sur les sites d'Uccle et de Forest.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous souhaitons ainsi qu'à votre enfant une fin d'année fructueuse.

La direction

✂

**Prise de rendez-vous pour la réunion de parents du 27 juin**

**A remettre au titulaire le plus rapidement possible et au plus tard le lundi 6 juin.**

Nous soussignés, ....., parents ou responsables de

..... (nom de l'élève) de ..... (classe)

1. Avons pris connaissance de la circulaire concernant les modalités de fin d'année
2. Viendrons chercher le bulletin et souhaitons être reçus par le titulaire de préférence vers :  
13h00 – 13h30 – 14h00 – 14h30 – 15h00 - 15h30 - 16h00 - 16h30 - 17h00 - 17h30 –  
18h00 - 18h30

Signature